



AVIS

Les garçons et les filles de nationalité française, nés en **MAI 2008** sont priés de se rendre à la mairie munis :

- du livret de famille,
- de la carte d'identité
- d'un justificatif de domicile

afin de procéder à leur recensement citoyen avant le **31 MAI 2024**, dernier délai.

(Recensement obligatoire)

Saint-Germain-Sous-Doue, le 30 avril 2024

Yvan SEVESTRE

Maire de Saint-Germain-Sous-Doue

